



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 15 MARS 2021 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15.12.2020
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no 59 relatif au plan d'affectation intercommunal "Rives du lac"
7. Préavis no 61 relatif à une demande de crédit de 3'250'000 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal du Torry
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

30 personnes sont présentes, 3 sont excusées (P. Blanchard, J.-P. Fonta, J. Levy).
2 sont absentes (J. Monney, P.-A. Semoroz). La majorité est fixée à 16. Le quorum est atteint.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications du Bureau

Le Président revient sur les élections du 7 mars en félicitant les 9 candidats sortants et les 2 nouveaux élus au premier tour. C'est la première fois qu'il y a un 2^{ème} tour à Tannay, qui aura lieu le 28 mars ; le dépôt des listes était fixé au 9 mars à 12h. Il reste 48 candidats pour 24 sièges (17 femmes et 31 hommes). Elections des suppléants le 25 avril ; dépôt des listes 6 avril 12h.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, rappelle l'importance de la séance d'aujourd'hui, puisque c'est l'avenir du port et de la zone portuaire qui est en jeu. Depuis de nombreuses années les Municipalités se sont succédé et ont tenté de proposer leurs solutions, à chaque fois sans succès. C'est une chance pour Tannay – associée à nos voisins de Mies – qui sans doute ne se représentera pas.

Lors de la consultation populaire du 10 juin 2018, la population a approuvé à 80% l'idée de ce nouveau port. Entre-temps et à de nombreuses reprises, la population et le Conseil ont reçu des informations sur ce qui est proposé aujourd'hui. Ce soir, N. Finkelstein et G. van Gelder vous présenteront encore ces deux préavis et répondront volontiers à d'éventuelles questions.

Il informe que le Conseil communal de Mies a accepté mercredi dernier à l'unanimité les deux préavis qui sont présentés ce soir à Tannay.

Il félicite les heureux élus du premier tour pour la Municipalité et pour le Conseil. A la Municipalité, la liste emmenée par Denise Rudaz et Ninon Pulver Piccot l'a emporté. Il souhaite plein succès à la nouvelle équipe qui aura, dès le premier juillet, la tâche de gérer les affaires communales dans un contexte économique et sanitaire difficile. Il remercie aussi les trois candidats malheureux en relevant qu'en se portant candidat, ils ont manifesté l'intérêt qu'ils portent au bon développement de notre village. Il félicite également les onze conseillers qui ont été élus au premier tour et souhaite bonne chance à celles et ceux qui se présentent pour le deuxième tour le 28 mars.

L'assermentation des nouvelles autorités est fixée, à Tannay, au 31 mai 2021. Cette cérémonie sera présidée par Madame le Préfet Chantal Turin. La Municipalité actuelle et le Conseil communal restent en place jusqu'au 30 juin. Le prochain Conseil est fixé au 21 juin 2021.

Il adresse ses félicitations au Président G. Caillet et au Vice-Président C. Chatton pour le bon déroulement des votations et élections du 7 mars 2021. C'était un très gros travail qui a été mené à satisfaction, les résultats ayant été délivrés dans les temps. Il rappelle que le Covid n'a pas encore desserré son étreinte et que la situation sanitaire n'est pas idéale. Le Conseil fédéral devrait à nouveau se prononcer cette semaine sur d'éventuels assouplissements. Les commerces et les restaurateurs souffrent encore et, comme l'an dernier, la Municipalité a décidé d'accorder en ce début d'année des assouplissements aux gérants et différents commerces pour le paiement des loyers. Dans l'administration, les employés sont toujours - pour moitié et à tour de rôle - en télétravail, mais les bureaux restent ouverts aux heures habituelles.

D. Rudaz parle de l'avancement des travaux de l'UAPE, qui vont normalement se terminer en juin 2021 et annonce une inauguration et des portes ouvertes.

G. van Gelder annonce que les places de stationnement devant le 2, route Duvillard, en face de l'UAPE (parcelle appartenant au domaine public), les places au bout du chemin des Molards et au début du chemin des Traités seront soumises aux règles des 3h maximum en semaine ou avec macaron, ceci par souci d'uniformisation mais aussi à la demande d'habitants. La procédure est en cours du côté du Canton avec mise à l'enquête et publication dans la FAO.

Concernant la désaffectation de tombes au cimetière pour redonner de la place G. van Gelder informe que la procédure légale s'est étalée sur 6 mois avec date d'échéance au 15 mars 2021. Des annonces ont été publiées dans la Côte, 24 heures, la Tribune de Genève et la Feuille des avis officiels avec le détail des tombes qui seraient désaffectées. L'avis été affiché au pilier public durant toute la période et directement au cimetière ces deux derniers mois. Là où c'était possible, les familles ont été contactées, car elles ont la possibilité de récupérer des éléments des monuments funéraires.

La désaffectation concerne les tombes à la ligne qui datent de plus de 25 ans légalement, mais 30 ans d'après notre règlement communal. En pratique, les tombes les plus récentes qui seront désaffectées ont 44 ans au moins et plus de 50 ans pour beaucoup. 51 tombes sont concernées.

Cela ne concerne pas les concessions qui sont pour une durée de 50 ans renouvelable pour 30 ans. Les tombes à la ligne ne sont pas renouvelables. Pour information, les tombes à la ligne sont gratuites pour les habitants de Tannay et les concessions sont payantes.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
Rien à signaler.

6. Préavis no 59 relatif au plan d'affectation intercommunal "Rives du lac"

N. Finkelstein présente le préavis en expliquant le pourquoi des modifications et des aménagements routiers. Il relève que tous les amendements sont compris dans le nouveau préavis.

La parole n'est pas demandée. Le vote à bulletin secret est demandé.

Le préavis est accepté à la majorité par 28 oui, 1 non et 1 blanc.

7. Préavis no 61 relatif à une demande de crédit de 3'250'000 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal du Torry

G. van Gelder présente le préavis.

D. Levy D. estime qu'on n'a pas bien représenté la population et parle de la crise économique, sanitaire et climatique, Il pense qu'on devrait voir les choses de façon différente et prendre soin de notre planète. Il croit qu'on doit rester critique pour le futur de nos enfants et petits-enfants. Il estime qu'on n'a pas besoin d'un grand port de 150 places.

C. Monney veut savoir s'il faudra demander à la capitainerie pour rentrer/sortir les bateaux.

G. van Gelder explique qu'il sera moins nécessaire de rentrer/sortir son bateau car on pourra le laisser dans le port où il sera protégé. Il y aura un arrangement avec le chantier naval pour la surveillance du port et l'accès à la rampe.

J.L. Jacquinod demande de quoi sont composés les « autres revenus ».

G. van Gelder répond que ce sont les revenus de location supplémentaires provenant de personnes n'habitant ni Tannay ni Mies, de la location de places au chantier naval et des revenus des places visiteurs.

A. Mir demande ce qui a été fait pour récupérer l'argent de la Coopérative.

G. van Gelder répond que la Coopérative n'a rien à voir avec ce projet, que ce sont des personnes individuelles qui ont payé, ainsi que la commune, pour quelques places. Le Syndic répond que la Municipalité a envoyé un courrier à la Coopérative pour demander la restitution des sommes non utilisées pour les études, mais qu'à ce jour elle n'a pas reçu de réponse. La commune est dans la même situation que ceux qui avaient acheté des places. La Municipalité va relancer la Coopérative.

Le vote secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 61 est accepté à la majorité par 27 oui, 2 non et 1 abstention.

8. Propositions individuelles et divers

M. Polydor demande si la Municipalité a prévu de planter des arbres contre le mur de l'UAPE que l'on voit depuis la route qui mène à la gare.

D. Rudaz répond que l'UAPE est construite en béton et que le mur restera tel quel, le bâtiment étant semi-enterré. Par la suite il est possible d'envisager de mettre quelques arbustes.

S. Dasio estime qu'il manque un banc au bas du chemin des Molards.
La Municipalité prend note.

G. Caillet demande ce qu'il advient du parcage des voitures sur la parcelle communale 1029.

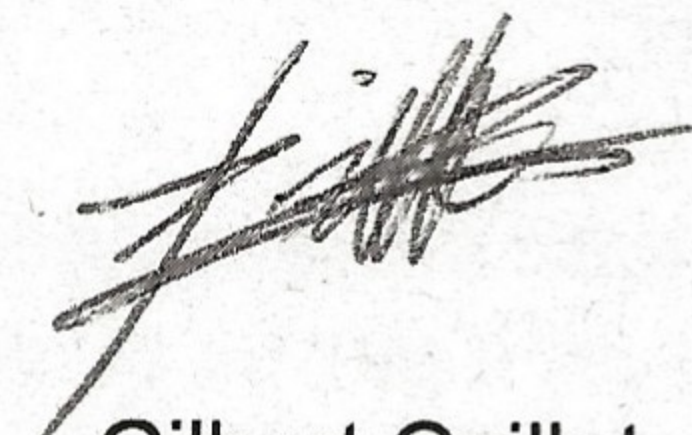
PV de la séance du 15.03.2021 du Conseil communal de Tannay

G. van Gelder confirme que l'enquête est en cours pour traiter cette parcelle comme les autres chemins du village.

C. Chatton informe qu'il tient à disposition des personnes intéressées le livre de cuisine édité par l'ancien restaurateur de Tannay L. Schechinger.

Le Président clôt la séance à 21h50.

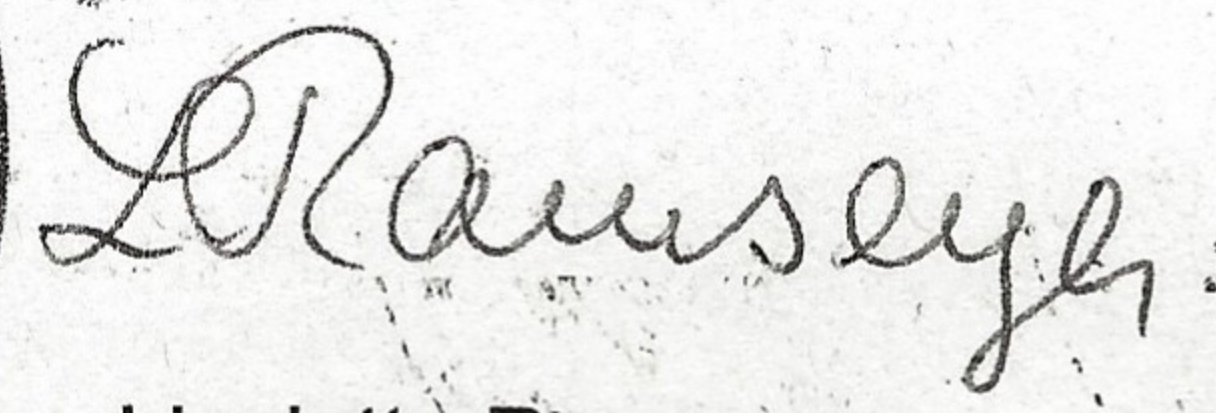
Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer